

## ARRÊTÉ

### ARRETE N° 2024-A-042 PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (SESSION 2020)

**Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34),**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

**VU** le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale ;

**VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**VU** l'arrêté n°2019-A-055 portant ouverture des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale en date du 03 septembre 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-A-059 modifiant l'arrêté d'ouverture des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale en date du 19 septembre 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-A-021 modifiant l'arrêté n°2019-A-055 portant ouverture des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale en date du 8 avril 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-A-0057 modifiant l'arrêté n°2019-A-055 portant ouverture des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2021-A-002 modifiant l'arrêté n°2019-A-057 portant ouverture des concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale, session 2020, et fixant la composition du jury ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité en date du 30 mars 2021;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date

**VU** l'arrêté n° 2021-A-083 fixant la liste d'aptitude des concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale, session 2020 ;

**VU** l'arrêté n° 2023-A-051 portant réinscription sur la liste d'aptitude des concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale, session 2020 ;

**CONSIDERANT** les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenus pour une dernière année sur liste d'aptitude ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La liste d'aptitude d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale, session 2020, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **3 lauréats**.

### **Article 2 :**

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1<sup>er</sup> juillet 2024**.

### **Article 3 :**

Chaque lauréat est informé individuellement de sa réinscription sur la liste d'aptitude

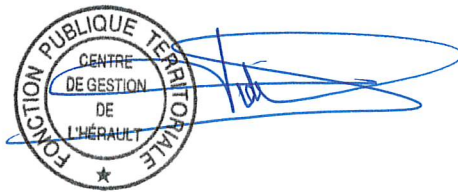
### **Article 4 :**

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le ~~24~~<sup>24</sup>/~~06~~<sup>06</sup>/2024

Le président du CDG 34



**Philippe VIDAL**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le ~~24~~<sup>24</sup>/~~06~~<sup>06</sup>/2024 et de sa publication le ~~24~~<sup>24</sup>/~~06~~<sup>06</sup>/2024.

## Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits Grade : 2020-Gardien-Brigadier

Lauréats
Madame LOPEZ Sandrine
Monsieur SELLY Christophe
Madame THEKAL Clementine